



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Meubles et immeubles

Question écrite n° 48281

Texte de la question

M. Francois-Michel Gonnot attire l'attention de M. le Premier ministre sur la composition du groupe de travail sur la confiscation des biens juifs, institue a son initiative. Ce groupe de travail, dont la mission sera d'etablir les conditions dans lesquelles les biens immobiliers et mobiliers appartenant aux juifs de France ont ete confisques tant par l'occupant que par les autorites de Vichy, entre 1940 et 1944, sera preside par le president du conseil economique et social mais ne semble pas devoir comporter de parlementaires. Or, s'agissant d'une question de portee nationale, il paraissait opportun d'associer les representants de la nation a ce travail, qui devra deboucher sur des propositions, dont certaines seront legislatives, sur le devenir de ces biens. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer la position du Gouvernement sur la participation de parlementaires a ce groupe de travail.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le Premier ministre sur la composition du groupe de travail sur la spoliation des biens juifs pendant l'Occupation. Le 5 fevrier 1997, le Premier ministre a charge M. Matteoli, president du Conseil economique et social, de presider un groupe de travail sur la spoliation des biens juifs durant l'Occupation. Il a ete demande au groupe de travail d'etudier les conditions dans lesquelles les biens mobiliers et immobiliers appartenant aux juifs de France ont ete confisques tant par l'occupant que par les autorites de Vichy entre 1940 et 1944. Le groupe de travail devra evaluer l'ampleur des spoliations et indiquer a quelles categories de personnes physiques ou morales celles-ci ont profite. Le groupe de travail determinera la localisation actuelle de ces biens ainsi que leur situation juridique. Un inventaire des biens accapares sur le sol francais entre les mains d'institutions ou d'autorites publiques francaises ou etrangeres sera etabli. Ce groupe de travail formulera au Gouvernement des propositions concernant le devenir des biens detenus par des personnes publiques de droit francais. Le groupe de travail remettra un rapport d'etape avant la fin de l'annee 1997. Il n'a pas ete envisage de nommer au sein du groupe de travail les representants de la nation. Les propositions qui seront formulees par le groupe de travail, et notamment celles sur le devenir de ces biens, feront l'objet d'un examen attentif de la part du Gouvernement et, si certaines propositions relevent de la loi, il appartiendra aux ministeres competents d'elaborer les textes qui seront soumis a l'examen des assemblees lors de la discussion parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Gonnot François-Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48281

Rubrique : Propriete

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 746

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1177